



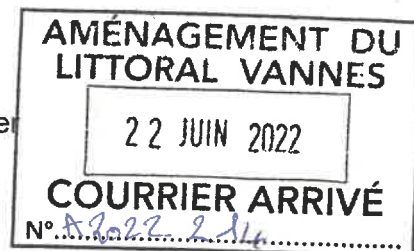
**PRÉFET
DU MORBIHAN**

Liberté
Égalité
Fraternité

Constatation des limites du rivage de la mer

Commune de Crac'h

Rivière de Auray



5vH

AVIS CONFORME du PRÉFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE, par délégation

- AVIS FAVORABLE
- AVIS FAVORABLE AVEC RÉSERVES
- AVIS DÉFAVORABLE

RÉSERVES ou OBSERVATIONS* (le cas échéant)

*Sans observation compte-tenu
des intêch dont le quifet maritime
a le charge.*

Fait à Lorient, le *20.06.2022*

Pour le préfet du département du Morbihan,
pour le préfet maritime de l'Atlantique,
le directeur départemental adjoint
des territoires et de la mer du Morbihan,
délégué à la mer et au littoral,
administrateur en chef de 1^{ère} classe
des affaires maritimes

Jean-Pascal DEVIS